



Réf. Farde e-Assemblées : 2460548

N° OJ : 49

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/05/2022

Objet : Asbl "RainbowHouse Brussels".- Subside 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG ;

Considérant qu'à l'occasion du 31 mars, Journée Internationale de visibilité transgenre, l'asbl "RainbowHouse Brussels", à la demande du cabinet en charge de l'égalité des chances, a rassemblé autour de la table des asbl actives dans la promotion des droits et l'inclusion des personnes transgenres afin d'identifier leurs besoins respectifs et échanger des bonnes pratiques ;

Considérant que cette table ronde a eu lieu à l'Hôtel de Ville en présence du cabinet en charge de l'égalité des chances, de la cellule égalité des chances et des asbl Genres Pluriels, Alias, TransKids, Utsopi et Genres d'à Côté ;

Considérant que des activités ludiques ont été organisées à la RainbowHouse à la suite de cette table ronde dans la soirée du 31 mars pour sensibiliser le public aux inégalités subies par les personnes transgenres ;

Considérant que la table ronde et les activités du soir ont engendrés divers coûts tel que du catering et l'intervention d'artistes ;

Sous réserve d'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 1.000,00 EUR est octroyé à l'asbl "RainbowHouse Brussels", en abrégé "RainbowHouse", à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2022 (sous réserve d'approbation par l'autorité de tutelle du budget 2022) pour couvrir les frais engendrés par l'asbl liés à l'organisation d'activités à l'occasion de la Journée Internationale de visibilité transgenre.

Annexes :

